



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

## Synthèse

2015 constitue la troisième année d'existence du Syndicat créé le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Afin de replacer ce rapport dans son contexte, il est à noter que la mission d'aménagement numérique du territoire portée par le Syndicat a jusqu'à présent permis :

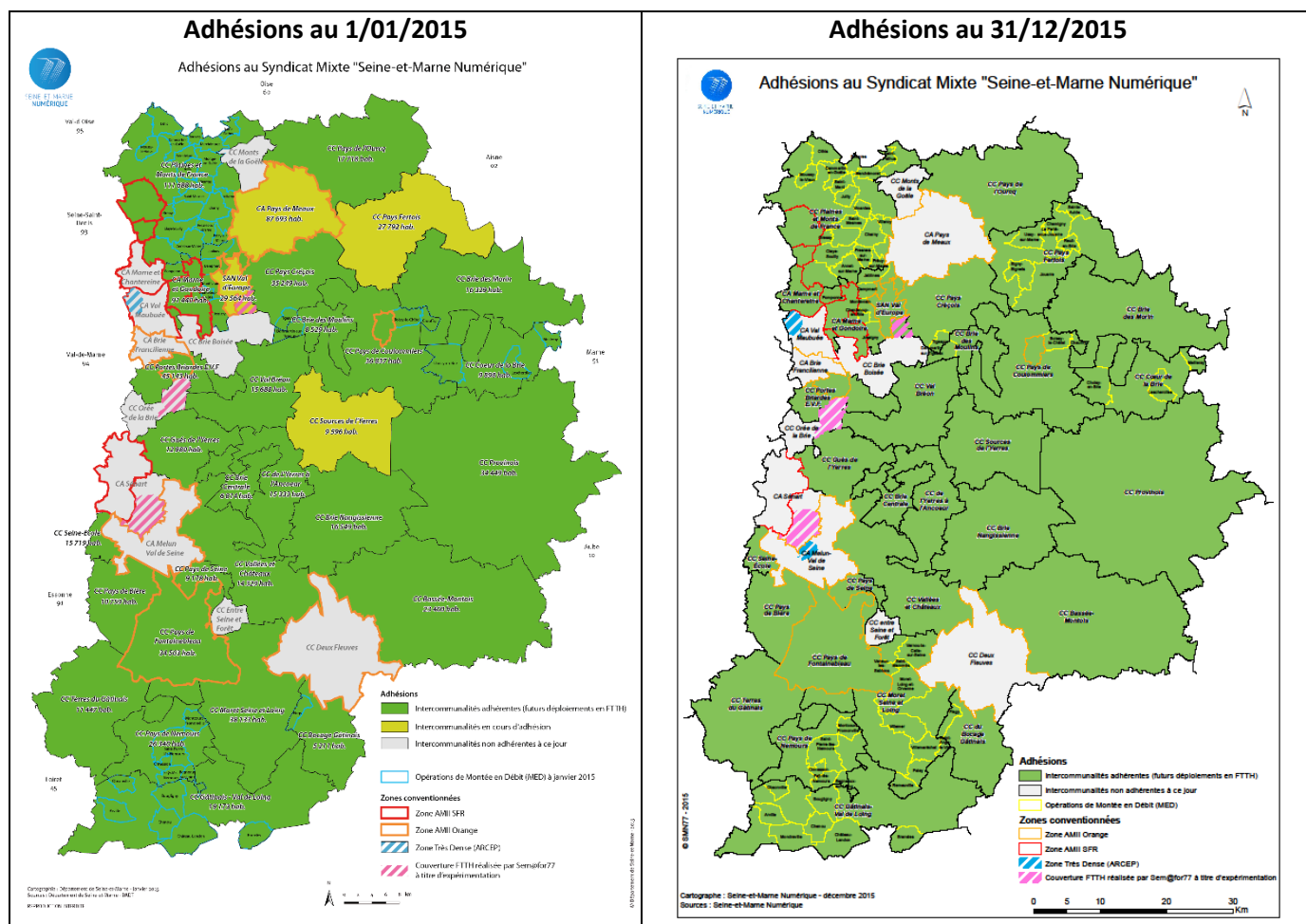
- 2013 : démarrage du fonctionnement, transfert du contrat de la Délégation de Service Public Sem@for77 du Département au Syndicat, ouverture des plaques FTTH à titre d'expérimentation « pilote » sur trois nouvelles communes (8000 prises), lancement du programme de « montée en débit »;
- 2014 : organisation de la structure, financement FSN (accord de principe), livraison des 24 premières opérations de « montée en débit » et poursuite du programme, attribution de la Délégation de Service Public FTTH, sem@fibre77.

L'année 2015 constitue encore une année de structuration du Syndicat (organisationnelle, financière, budgétaire, technique) mais aussi une étape clé de démarrage opérationnel du projet FTTH.

De manière synthétique, les principales réalisations pour l'année 2015 sont les suivantes :

- Fonctionnement de la structure :
  - Quatre nouvelles adhésions d'EPCI portant le total à trente EPCI et une délégation partielle de compétence,
  - Trois recrutements effectués portant les effectifs à treize personnes,
  - Mise en œuvre d'une perspective financière,
  - Mise en œuvre d'une nouvelle structure budgétaire (M52/M4),
  - Poursuite de la mise en œuvre des moyens : véhicules, système d'information, assurances,
  - Refonte du site Internet,
  - Dématérialisation des procédures de marchés publics.
- Aménagement numérique :
  - Lancement de la DSP sem@fibre77 et accélération de la planification,
  - Conventonnement avec vingt EPCI sur la programmation financière et technique FTTH,
  - Attribution du marché de travaux FTTH du Syndicat,
  - Reprise en exploitation par sem@fibre77 des plaques FTTH « pilotes » (9500 prises – 2400 abonnés) de Sem@for77,
  - Acquisition et mise en œuvre d'un SIG en propre,
  - Validation par l'Etat de 3,234 M€ de financement par le FSN pour la « montée en débit ».

# ADHÉSIONS A SEINE-ET-MARNE NUMÉRIQUE



**Quatre nouvelles intercommunalités** ont adhéré à Seine-et-Marne Numérique en 2015 :

- la Communauté de communes des Sources de l'Yerres,
- le Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe,
- la Communauté de communes du Pays Fertois,
- la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Chantereine.

Il est à noter que parmi ces nouvelles adhésions :

- le SAN du Val d'Europe est situé en grande partie en zone conventionnée (4 communes sur 5). La seule commune de ce territoire, Bailly-Romainvilliers, située en zone RIP, bénéficie déjà intégralement d'une couverture FttH réalisée dans une phase « pilote » par Sem@for77,
- la CA de Marne-et-Chantereine est située totalement en zone d'initiative privée, partagée entre les deux opérateurs Orange (Chelles) et SFR (Brou-sur-Chantereine, Courtry et Vaires-sur-Marne).

Aux côtés du Département de Seine-et-Marne et de la Région Ile de France, le Syndicat compte à présent 30 intercommunalités.

Dates	En nombre d'EPCI		En nombre de communes		En population en zone d'initiative publique		En population en zone d'initiative privée	
31/12/2014	26	65%	380	74%	447 345	73%	134 131	18%
31/12/2015	30	73%	417	81%	492 599	80%	235 104	31%
<b>Croissance</b>	<b>+4</b>	<b>+15%</b>	<b>+37</b>	<b>+10%</b>	<b>+45 254</b>	<b>+10%</b>	<b>+100 973</b>	<b>+75%</b>

En complément de cette photographie de la situation :

- une délégation partielle de compétence a été signée avec la Communauté d'agglomération de Sénart afin de permettre de compléter les déploiements réalisés par Sem@for77 en phase « pilote », via le réseau sem@fibre77 (environ 3150 prises) ;
- l'adhésion de la Communauté d'agglomération de Melun Val de Seine est prévue début 2016, après avoir intégré les deux communes de la Communauté de communes de Seine Ecole au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La formation en ligne sur l'aménagement numérique, dispensée par l'AVICCA en 2014, a été une nouvelle fois mise à disposition des adhérents et plus particulièrement des nouveaux délégués issus du renouvellement du Conseil départemental.

## L'ADMINISTRATION ET LES MOYENS DU SYNDICAT

Une organisation structurée et la mise en place de moyens humains, financiers, matériels sont nécessaires à l'atteinte des objectifs du Syndicat. 2015 a ainsi vu le Syndicat accroître son autonomie de fonctionnement, en mettant en place ses propres moyens matériels et en poursuivant le recrutement de nouveaux agents.

Une feuille de route annuelle coordonne l'action des agents autour des axes de travail stratégiques pour l'année à venir. Une revue d'activités est effectuée à mi-parcours. Cette feuille de route sert de ligne directrice au management du Syndicat pour fixer les objectifs lors de l'Entretien Annuel d'Evaluation mené avec chaque collaborateur.

## LES RESSOURCES HUMAINES

### Le tableau des effectifs de Seine-et-Marne Numérique

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, après deux ans de fonctionnement, l'effectif du Syndicat totalisait 12 agents dont 5 mis à disposition par le Département (un ingénieur a réintégré les services départementaux fin 2014).

Les postes suivants ont été pourvus en cours d'année :

- une chargée des affaires juridiques et de la commande publique a pris ses fonctions le 18 février 2015.
- une chargée du système d'informations géographiques (SIG) a pris ses fonctions le 8 juin 2015.
- un chargé de mission FttH assurant le pilotage en maîtrise d'œuvre des déploiements FTTH à la charge du Syndicat a pris ses fonctions le 3 août 2015.

Au 1<sup>er</sup> avril 2015, un chargé du budget/comptabilité a quitté de syndicat à la suite d'une fin de CDD. Le poste correspondant est alors devenu vacant.

Ainsi, au 31 décembre 2015, l'effectif du Syndicat totalisait 13 agents pour 15 postes ouverts répartis comme suit :

- 7 en catégorie A,
- 4 en catégorie B,
- 2 en catégorie C.

### Gestion des ressources humaines

En matière de ressources humaines, les actions pour 2015 ont été principalement :

#### **L'adhésion au Comité National d'Action Sociale**

Après la mise en place de titres-restaurants pour les agents fin 2013-début 2014, l'action sociale s'est poursuivie par la décision du Bureau du Syndicat en date du 3 mars 2015 (délibération B 01-03-2015) d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Cette association mutualise les fonds des adhérents (à ce jour près de 20 000

collectivités territoriales) et propose une gamme de prestations d'action sociale et de loisirs pour les agents du Syndicat et leur famille.

Les agents du Département mis à disposition continuent de bénéficier des prestations du Comité des Œuvres Sociales (COS) du Département.

### **Les règles d'avancement et de promotion des agents**

Lors de sa réunion du 30 septembre 2015, le Bureau a adopté (délibération n° B 03-02-2015) les modalités d'avancement et de promotion des agents du Syndicat (avancements d'échelons, taux et critères d'avancements de grades et de promotion interne).

### **La formation**

Les formations recensées dans le plan de formation élaboré pour 2014-2015 et adoptées par le Bureau en 2014 ont été poursuivies au cours de l'année et représentent un total de 26 jours en 2015, soit 2,2 jours/agent en moyenne.

Le Syndicat contribue financièrement au CNFPT (environ 1% de la masse salariale) et dispose ainsi d'un accès gratuit aux formations dispensés par cet organisme (sauf pour certaines prestations facturées).

Compte-tenu de la spécificité de son activité, il lui est également nécessaire de faire appel à d'autres organismes spécialisés. Le coût de ces formations spécialisées pour 2015 s'est élevé à 6 939 € (0,8 % de la masse salariale).

### **La médecine du travail**

Comme les années précédentes, Seine-et-Marne Numérique adhère à un service externalisé de médecine du travail pour le suivi médical individuel de ses salariés. Celui-ci a fait l'objet d'un contrat avec la société : Service de Médecine et Santé au Travail (SIMT).

Une visite des lieux de travail a été effectuée en début d'année 2015 par un technicien hygiène-sécurité qui, en application du code du travail, a établi une fiche d'entreprise synthétisant les conditions générales de travail, les risques et les actions tendant à les réduire. Ce document servira de base pour la rédaction du Document Unique de Prévention des Risques.

Les absences pour raisons médicales sur l'année (agents départementaux et agents du Syndicat) s'établissent ainsi :

- 163 jours d'arrêt de travail pour maladie, soit un ratio de 13,8 jours cumulés / ETP en moyenne,
- aucun accident du travail,
- aucun jour de congé de maternité.

L'augmentation du nombre de jours d'arrêt de travail pour maladie est majoritairement due à des hospitalisations (opérations chirurgicales) de moyenne et longue durée (un à deux mois) et à une incapacité de travail de plus de deux mois, l'ensemble portant sur 4 agents.

## **LES MOYENS GÉNÉRAUX**

Compte-tenu de l'augmentation des déplacements liés au suivi de terrain du programme de « montée en débit » et des contacts avec les EPCI dans le cadre du lancement du projet sem@fibre77, deux véhicules légers ont été pris en location de longue durée auprès de l'UGAP, à partir d'avril 2015.

Du matériel et du mobilier prêtés par le Département en 2013 lui ont été partiellement rendus à sa demande en fin d'année 2015. Des acquisitions en propre ont été réalisées par le Syndicat en remplacement.

Une charte d'utilisation informatique et une charte d'utilisation des véhicules ont été établies et diffusées à tous les agents pour application.

## AFFAIRES JURIDIQUES, COMMANDE PUBLIQUE, ASSURANCES

Le recrutement d'un agent, chargé de la commande publique et des affaires juridiques, a permis une sécurisation juridique accrue de l'activité du Syndicat par une assistance continue des services et un contrôle approfondi des actes produits qui ont donné lieu à une structuration renforcée de l'organisation interne du Syndicat par la mise en place de procédures, l'élaboration de modèles et la mise en œuvre de la dématérialisation en matière de marchés publics (via la plateforme Maximilien).

Outre le traitement des problématiques juridiques liées au fonctionnement courant du Syndicat (transfert de biens, paiement de créances, ...), il est à noter d'une part, la prise en charge juridique permanente des questions liées à la mise en œuvre du Schéma Régional de Coopération Intercommunal, des questions liées aux premières élections départementales et régionales depuis la création du Syndicat et de leurs impacts sur le renouvellement des instances, sur les Statuts et le Règlement Intérieur et d'autre part, l'élaboration de toutes les conventions nécessaires à l'exécution des programmes d'aménagement numérique.

Enfin, cette nouvelle fonction au sein du Syndicat a également permis de structurer et sécuriser les procédures et actes de la commande publique dont l'activité s'est accrue avec le lancement effectif du programme FttH et la prise d'autonomie du Syndicat.

Cette action s'étend également au contrôle et suivi des deux délégations de service public qui ont vu la conclusion de deux avenants en 2015.

## FINANCES

L'attribution de la DSP FttH par le Comité syndical en décembre 2014 a repoussé la séance de vote du budget 2015 au 10 mars 2015.

Le premier trimestre 2015 a fait l'objet de décisions structurantes importantes.

### Débat d'orientations budgétaires

Le débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 20 janvier 2015. Il a été l'occasion de rappeler les enjeux pour le Syndicat en 2015, repris en compte dans le budget voté en mars :

- Enjeux opérationnels : poursuite du programme de montée en débit (MED), mise en place des études et démarrage des premiers chantiers de déploiement FttH,
- Enjeux liés aux problématiques fiscales,
- Enjeux financiers et modalités de structuration budgétaire : programmation prévisionnelle des investissements, mise en place du budget annexe, conventions financières FttH.

### Rescrit fiscal

Un rescrit fiscal adressé au Ministre des finances et des comptes publics, en date du 4 février 2015 a reçu une réponse en septembre 2015 au sujet de points concernant la fiscalité qui n'ont pas trouvé de réponse auprès des services locaux de l'Etat. Cette réponse a corroboré la plupart des positions du Syndicat à l'exception de celle concernant le programme de « montée en débit ». En effet, celui-ci doit être considéré comme assujéti à la TVA du fait d'une absence de relation économique avec l'opérateur Orange, puisque les montants des redevances versées par l'opérateur, imposées au Syndicat par une offre régulée, sont considérées trop faibles par les services ministériels.

Cette conclusion a fait peser un risque sur le Syndicat de ne pouvoir récupérer la TVA due pour les travaux de « montée en débit ». Elle a également imposé une annulation et reprise de tous mandats antérieurs passés pour ces travaux (en relation avec le comptable au cours du dernier trimestre de l'exercice 2015).

La procédure d'examen parlementaire de la loi de finance rectificative pour 2015 et la loi de finances pour 2016 ont permis cependant de rétablir le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) en matière d'aménagement numérique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ce dispositif va ainsi permettre de lever le risque susmentionné.

A la suite des décisions prises en 2013, la mise en place du budget annexe non assujetti à la TVA et en comptabilité M 4 pour les programmes d'aménagement numérique a été effective au cours du second trimestre 2015.

Les budgets primitifs du budget principal et du budget annexe ont été votés en mars 2015.

Le Comité syndical a approuvé en juin 2015 le compte de gestion et le compte administratif du Syndicat pour 2014 et a voté le budget supplémentaire pour 2015.

De même, des décisions modificatives ont été adoptées en novembre 2015.

### **Prospective financière**

Après un débat préalable en janvier 2015, le premier programme pluriannuel des investissements (PPI) sur une durée de 15 ans a été voté par le Comité syndical en mars 2015.

De même, les trois programmes d'investissement ont vu leurs crédits ouverts et gérés en autorisations de programme et de crédits de paiement :

- programme de montée en débit,
- programme Sem@for77,
- programme FttH semafibre77.

### **Conventions de financement**

Après finalisation et accélération du programme de déploiements des boucles locales optiques sur les territoires une convention-type de programmation financière et technique FttH à signer avec les EPCI a été adoptée lors du Comité Syndical de juin 2015.

20 conventions ont ainsi été signées par le Syndicat avec ses EPCI membres au 31 décembre 2015 pour un montant total de coûts de déploiements d'environ 128 M€ (environ 175 000 prises).

En application de la convention cadre tripartite signée avec la Région et le Département en 2014, une convention, fixant les montants et modalités d'affectation de subvention pour l'AP 2015, a été signée avec chaque collectivité pour un montant respectivement de 5 M€ (Région) et 5 M€ également (Département), après vote du Comité syndical.

Enfin, le Syndicat a déposé mi-2015 auprès de l'Etat sa demande complétée de financement de son programme de montée en débit. Sa demande a été validée en comité d'engagement en fin d'année pour un montant de 3,234M€ (25% du coût total d'investissement). Une convention doit encore être conclue avec la CDC qui gère le FSN.

### **Trésorerie**

Dans l'attente d'un emprunt intercalaire relais ou emprunt de long terme, un contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 4 M€ a été signé le 13 juin 2015 pour une durée d'un an.

Cette ligne permet de gérer le différentiel entre les paiements et les encaissements de subventions ou participations.

L'encours le plus important a été de 2 800 000 € en novembre 2015, ramené à 760 000 € au 31 décembre 2015.

### **Règlement de soldes résiduels**

L'année 2015 a vu aboutir le règlement de soldes résiduels de subventions et participations attendues depuis 2013.

Le transfert de compétences de la commune de Bailly-Romainvilliers au SAN du Val d'Europe a permis le paiement effectif en novembre 2015 de sa contribution à l'opération FttH achevée début 2014.

L'opération de montée en débit de Maincy engagée par le Département avant 2013 a fait l'objet d'un solde de paiement et d'encaissement de participation communale.

Par ailleurs, le montant de crédit de régularisation dû par le Département au Syndicat au titre du transfert des opérations en 2013 a pu être établi et son paiement réalisé par le Département

Enfin, le solde de subvention européenne au titre du FEADER a été encaissé en fin d'exercice 2015.

## L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

L'aménagement numérique du territoire au travers de la conception, du déploiement et de l'exploitation de réseaux de communications électroniques constitue l'objet de de Seine-et-Marne Numérique. La réalisation de cette mission est articulée autour de 3 programmes, à savoir :

- la Délégation de Service Public (DSP) Sem@for77,
- le programme de montée en débit (MeD),
- la Délégation de Service Public pour la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH), sem@fibre77.

### La DSP Sem@for77

La DSP Sem@for77 comprend deux volets :

- un volet affermage qui recouvre l'exploitation par le délégataire de solutions technologiques alternatives à l'ADSL, notamment la mise en place d'un réseau moyen débit hertzien (environ 1400 abonnés à 2Mbit/s pour les particuliers et 4Mbit/s pour les entreprises). En cas d'inéligibilité totale d'un abonné, Sem@for77 permet également le financement de l'installation des abonnés à une solution satellite. Huit cent abonnés environ en ont bénéficié.

Une révision stratégique de l'évolution du réseau hertzien a été ouverte à la demande du délégataire en 2014 pour cause des services offerts limités au regard de la demande, d'impact de l'arrivée de la montée en débit et du FTTH, de l'obsolescence des équipements installés et de la difficulté à maintenir le réseau en conditions opérationnelles. L'analyse en cours pourra conduire à des propositions de modernisation et de réinvestissement ou de gestion d'une extinction à programmer.

- un volet concessif qui porte sur le déploiement d'une infrastructure de collecte très haut débit permettant la couverture en fibre optique de zones d'activités d'entreprises et de services publics. Ce réseau appelé Sem@for77, d'un linéaire d'environ 1700 km dessert 240 zones d'activités dont 101 zones d'activités labellisées THD Zones (ZA entièrement irriguées en fibre optique). Il est utilisé par 29 fournisseurs de services qui desservent à la fin 2015, sous réserve des chiffres définitifs qui seront communiqués par le délégataire dans son rapport d'activités annuel, 1231 entreprises et sites publics.

### La montée en débit (PRM-MED)

Les opérations de montée en débit (MeD) consistent, d'une part, en la construction d'un local technique et d'autre part, à son raccordement en fibre optique à un Nœud de raccordement abonnés d'Orange (NRA) via des infrastructures existantes (fourreaux appartenant à Sem@for77 ou à Orange par exemple) ou via des travaux de génie civil à réaliser. La durée de ces travaux, entre le lancement des études et le raccordement des abonnés est d'environ 18 mois (avec des délais incompressibles).

Le programme de réalisation de montée en débit mené par Seine-et-Marne Numérique se précise au fur et à mesure des adhésions des intercommunalités au Syndicat et de leur choix de programmation par la suite. Il revient en effet à chaque EPCI de décider de passer ou non, à titre intermédiaire, par le déploiement d'opérations de montée en débit sur leur territoire qu'il cofinance.

La programmation des opérations de montée en débit se décompose en 3 phases :

- Phase 1 : opérations délibérées en 2013 pour 24 opérations de MeD (7 383 lignes) sur 6 EPCI ouvertes aux services en 2015 ;
- Phase 2 : opérations délibérées en 2014 pour 32 opérations de MeD (13 390 lignes) sur 2 EPCI dont les travaux se sont déroulés en 2015 ;
- Phase 3 : opérations délibérées en 2015 pour 20 opérations de MED (5 777 lignes) pour 2 EPCI et un site complémentaire pour un EPCI, pour lesquelles les études ont été lancées.

Cette dernière phase constituera la clôture du programme qui apportera in fine une amélioration de débit (10Mbit/s min à la grande majorité) à plus 27 000 foyers.

Le programme complet est estimé pour un montant d'investissement d'environ 15,2M€ décomposé ainsi (chiffres estimatifs) :

- Phase 1 : 3,7 M€ ;
- Phase 2 : 6,2 M€ ;
- Phase 3 : 5,3 M€.

Les opérations dites « délibérées » ont systématiquement fait l'objet d'une convention financière adoptée par les instances appropriées du syndicat et de chaque EPCI. Chaque convention prévoit le montant estimé de l'opération ainsi qu'une évaluation de la contribution de l'EPCI à verser au syndicat.

La mise en œuvre opérationnelle exige un délai d'attente réglementaire de 3 mois à l'issue de cette étape pour permettre aux FAI d'offrir leurs services sans discrimination.

Au printemps 2017, les 3 phases de déploiement des opérations de MED seront réceptionnées et commercialisées.

### **La DSP FTTH sem@fibre77**

La délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau départemental de communications électroniques à très haut débit, FttH a été notifiée le 22 janvier 2015. La société ad-hoc créée se nomme Seine-et-Marne Très Haut Débit (SM THD) et le réseau porte le nom de sem@fibre77.

Le projet en quelques chiffres :

- un linéaire de réseau à construire de plus de 5 000 km,
- 270 000 prises environ (foyers, entreprises et sites publics) à desservir avec une croissance de 0,8%/an,
- un investissement total de 358 M€,
- une part publique d'investissement d'environ 170 M€ décomposée en 77 M€ de travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat (mis en affermage ensuite) et 93 M€ de subvention publique au délégataire (sur la partie concessive et les raccordements finals).

Les opérations sont à considérer suivant 3 types d'organisation :

- 1) l'intégration d'un volume de 9 000 prises FTTH provenant des déploiements expérimentaux de sem@for77 (dans le cadre de la mission 3 de la DSP FTTH), concernant les communes de Chevry-Cossigny, Cesson, Vert-Saint-Denis et Bailly-Romainvilliers. Ce transfert a été acté le 9 décembre 2015 via l'avenant 12 au contrat de DSP sem@for77 et l'avenant 1 au contrat de DSP sem@fibre77.
- 2) Les déploiements sous maîtrise d'ouvrage de SM THD commencés dès 2015 et pour une période de 8 ans. Les déploiements commencés en 2015 concernent un volume de 6 507 prises sur le territoire de la CC du Pays Créçois. L'ouverture commerciale aux particuliers est prévue entre les mois de mai et juin 2016, suivant les zones concernées, toutes les prises « concessives » étant concentrées sur la CC du Pays Créçois.,
- 3) Les déploiements sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat qui seront commencés en 2016 pour une période de 10 ans. Le syndicat a notifié son marché de travaux FTTH le 9 décembre 2015 au groupement INEO-SOBECA. Les études ont immédiatement été lancées et concernent un volume de 6 595 sur les territoires de la Brie des Morin, la Brie des Moulins, le Pays de Coulommiers, le Val Bréon et le Pays Créçois.

Après une phase d'optimisation de la programmation des déploiements FTTH avec chaque EPCI, un nouveau planning a été acté par les parties en Comité de pilotage (juin 2015), correspondant à une accélération des déploiements dès l'année 2016.



Pour chacun de 10 EPCI concernés par un début des travaux FttH en 2016 une réunion de lancement a été organisée par le Syndicat conjointement avec le délégataire afin d'exposé les principes fondamentaux du projet, les modalités générales d'organisation et des déploiements futurs.

Concernant le point 1), l'état des raccordements d'abonnés et de la commercialisation du Très Haut Débit à la fin 2015 est le suivant :

	Chevry-Cossigny	Cesson	Vert-saint-Denis	Bailly-Romainvilliers
Nombre de logements raccordés	1075	262	853	50
Nombre de locaux avec services Internet fournis par un FAI	1033	298	853	50
Pourcentage de locaux raccordables / logements concernés	97%	97%	99%	94%
Pourcentage de locaux raccordés / logements raccordables	67%	16%	31%	2%

5 Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) délivrent des offres au travers de ce réseau. Il s'agit d'offres « Triple play » (Internet, Téléphone, Télévision) et parfois « Quadruple play » (avec téléphonie mobile), comparables aux offres de services des opérateurs commerciaux d'envergure nationale (OCEN), pour un coût moyen se situant entre 35 et 40€ (la comparaison étant rendue délicate du fait des nombreuses options, essentiellement liées aux bouquets TV).

### **Le Système d'Information Géographique**

Le développement de l'activité du Syndicat, porté en particulier par le démarrage du déploiement du réseau sem@fibre77 a requis la mise en œuvre d'un système d'information géographique (SIG) administré en propre par le Syndicat. De plus, la multiplicité des actifs (réseau hertzien, montées en débit, sem@for77, sem@fibre77) constitue des biens propres ou des biens de retour dont le Syndicat doit s'assurer qu'il dispose d'une description précise.

Ce SIG permet par la gestion de données géographiques le contrôle, la capitalisation, la mise en commun et la diffusion des données utiles à l'aménagement numérique du territoire. Le Syndicat a donc fait le choix d'acquérir d'un Système d'Information Géographique (SIG), en l'occurrence Arcgis de l'éditeur ESRI.

Les principales fonctions du SIG sont les suivantes :

- Constituer en enregistrement électronique des documents graphiques décrivant les infrastructures de communication électronique construites par Seine-et-Marne Numérique et ses délégataires,
- Assurer le contrôle-suivi-évaluation des actions menées,
- Permettre la consolidation des données permettant de réaliser des études et de répondre aux demandes d'informations,
- Réaliser des cartes d'information et de communication aux échelles variées des communes, EPCI et du département,
- Faciliter la diffusion de données et d'informations,
- Fournir un outil d'aide à la décision.

La mise en œuvre de ce SIG s'accompagne pour sa partie FttH de la définition d'un Modèle Conceptuel de Données (MCD) proposé par l'AVICCA, soutenu par la Mission THD et nommé GRACE THD. L'application de ce MCD vise à disposer d'outil harmonisé au niveau national.

A terme, le SIG du Syndicat sera très probablement un des outils permettant d'assurer la mise à disposition de données au grand public, dans le sens de l'évolution réglementaire qui souhaite favoriser l'ouverture et la communication des données publiques dans le cadre de l'« Open data ».

## LA COMMUNICATION

Seine-et-Marne Numérique poursuit la valorisation de son image et de son action en matière d'aménagement numérique.

### **Élaboration du plan de communication (2015/2016/2017)**

Un plan de communication à trois ans a été élaboré. Il définit la stratégie de Seine-et-Marne Numérique, prévoit les actions à mener pendant cette période et les outils à mettre en place pour améliorer la communication.

### **Mise en valeur des actions du Syndicat**

Les premières mises en services d'opérations de montée en débit ont donné lieu à cinq inaugurations et deux réunions publiques.

Le lancement de la DSP FttH et la présentation du nom du nouveau réseau, sem@fibre77, ont fait l'objet d'une conférence de presse le 2 mars 2015.

Les signatures des conventions financières pour le déploiement du FttH ont été l'occasion d'une dizaine de cérémonies officielles au cours desquelles les intercommunalités concernées ont eu une présentation plus détaillée du projet sur leur territoire.

Le 54<sup>e</sup> congrès des Maires de Seine-et-Marne a permis à Seine-et-Marne Numérique d'afficher sa présence sur tout le territoire départemental en matière d'aménagement numérique.

Par un certain nombre d'interventions à des colloques, le Syndicat a apporté son témoignage et son expertise dans le domaine du Haut et Très Haut Débit, tant pour la montée en débit que pour les déploiements FttH (Les Interconnectés à Lyon, 5<sup>ème</sup> forum National du Très Haut Débit à Brest, ...).

### **Reprise du site Internet du Syndicat**

La gestion du site Internet du Syndicat, initialement réalisée par le Département, a été reprise par Seine-et-Marne Numérique, lui permettant ainsi de faire évoluer plus aisément cet outil de communication. Une refonte du site a été opérée pour ce besoin. Désormais, outre l'actualité numérique de la Seine-et-Marne, les internautes pourront trouver des renseignements techniques et institutionnels. Ce site est complémentaire de ceux des délégataires,

### **Édition de supports de communication**

Diverses publications ont été éditées afin d'exposer les actions menées par Seine-et-Marne Numérique, notamment en matière de Montée en Débit (MeD) et de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH). Elles sont téléchargeables sur le site Internet du Syndicat.